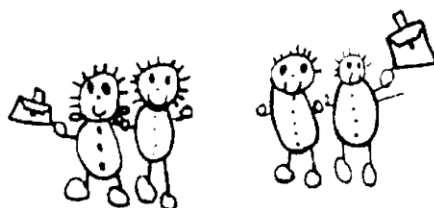
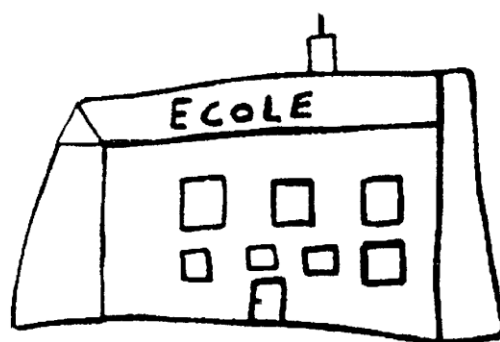


Institut de la Providence Section Maternelle



Chaussée de Bruxelles, 63
1300 WAVRE
010/23.31.42

Rue des Fontaines, 27
1300 WAVRE
010/22.43.07

Directrice Véronique Wattiez : 📞 0475/68.63.83
Adresse mail : ecolematernelleprovidence@skynet.be

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

L'Institut de la Providence inscrit son projet éducatif dans la ligne de la Mission de l'école chrétienne, du projet de la Congrégation, et dans la ligne du projet 1979.

Comme toute école, l'Institut de la Providence entend poursuivre les objectifs généraux du système éducatif en communauté française de Belgique. Du début de l'école maternelle à la fin de l'enseignement secondaire:

- il propose de développer la personnalité tout entière de l'élève, il veut éveiller la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité. Il veut l'aider à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté;
- il vise à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme;
- il veut assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'accès à l'enseignement universitaire ou supérieur et/ou à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société.

Allant au-delà de ce projet assigné à tout enseignement, les membres de la communauté scolaire, pouvoir organisateur, directions, enseignants, personnel de maîtrise, parents, élèves de chaque section, se rassemblent autour d'objectifs communs et se donnent les moyens d'évaluer les résultats de leur action. Leurs tâches communes impliquent une volonté de communication, de concertation et de transparence.

En travaillant au bonheur de l'homme et au bien de la société, l'Institut de la Providence veut travailler à l'avènement du Royaume de Dieu.

L'amour de Dieu et l'amour du prochain y ont une partie liée.

La relation pédagogique que l'Institut veut mettre en œuvre trouve par-là une dimension nouvelle: il s'enracine et s'accomplit dans l'amour de Dieu tel que Jésus nous l'a fait connaître.

Fidèle aux Constitutions de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Peltre (France) qui l'a créé et le fait vivre, l'Institut de la Providence veut annoncer aux élèves d'aujourd'hui la tendresse et la miséricorde de Dieu-Providence qui s'inquiète des petits et des faibles. Il veut favoriser le goût de la vie intérieure et la rencontre personnelle et communautaire avec Jésus-Christ. Il accueille sans exclusivité sociale, culturelle, intellectuelle, religieuse tous les enfants, tous les jeunes tels qu'ils sont dans le respect de leur personnalité d'aujourd'hui et de l'espoir qu'ils représentent pour demain. Leur dire Dieu-Providence demande :

- l'attention à chaque milieu de vie,
- le souci de mettre les personnes en relation,
- l'écoute de ceux qui sont différents par leur culture.

Cette ouverture invite à porter sur le monde un regard humble, lucide et aimant.

Selon l'endroit du chemin où se trouve chacun, l'Institut s'oblige à offrir des lieux et des temps de ressourcement de prière, véritable, d'expérience spirituelle et de partage où peut s'apprendre, avec des mots et des gestes, le sens de la foi. Sans être nécessairement de la même communauté de foi, chacun est cependant invité à respecter et à partager les valeurs qui inspirent les actions de l'Institut.

Au plan pédagogique, l'Institut entend placer le jeune au centre de l'apprentissage en le rendant acteur de celui-ci et en lui donnant du sens. Dans cette optique, l'évaluation sera au service de l'élève: elle sera production de sens pour chacun des partenaires de la relation

éducative, elle aidera à porter un regard positif sur l'autre tout en reconnaissant le droit à l'erreur dans sa phase formative. Elle sera régulatrice de l'apprentissage dont on respectera autant que faire se peut les rythmes différents grâce à des démarches méthodologiques basées sur la différenciation, permettant ainsi à chacun d'aller au maximum de ses possibilités.

Pour ce faire, face aux difficultés d'ordre scolaire, relationnel et personnel rencontrées par les jeunes, l'Institut veut créer des structures d'aide et de réseaux de relation en vue d'accompagner les élèves individuellement, les groupes, les classes dans les meilleures conditions. L'Institut se veut soucieux de découvrir les talents, aspirations et intérêts spécifiques des élèves en développant contacts, activités, rencontres et en favorisant une grande liberté d'expression dans un climat de confiance mutuelle et l'épanouissement de chacun.

Notre projet d'établissement

A.Aspect pastoral du projet d'établissement

Nous souhaitons que l'école maternelle :

☞ soit à l'écoute du plus faible au plus fort, du plus petit au plus grand. Chacun sera accueilli selon ses difficultés et ses moyens.

En apprenant aux enfants à vivre ensemble et à se connaître les uns les autres.

☞ Continuer à respecter la liberté de chaque enfant dans le domaine de la foi, tout en l'invitant à suivre le projet chrétien à l'école.

☞ Faire vivre un esprit basé sur les valeurs de l'évangile tout au long de la journée en développant le respect mutuel et des attitudes de pardon. En valorisant certaines paroles « MERCI, BONJOUR, PARDON, ... »

NOTRE PROJET POUR LES 3 ANNEES QUI VIENNENT:

L'équipe éducative sera en recherche afin d'harmoniser les animations religieuses par des rencontres de personnes extérieures (inspecteurs, animateurs religieux...), par des formations, par des documents.

B.Aspect éducatif du projet d'établissement

À PARTIR DU VÉCU DE L'ENFANT,

Nous aimerions que l'école maternelle continue:

☞ À développer l'autonomie de l'enfant et qu'elle le prépare à entrer dans la vie sociale en lui proposant des pistes qui lui apprendront à se prendre en charge.

- Par des choix d'ateliers, des responsabilités de tâches.

☞ À permettre à l'enfant de s'exprimer librement grâce à des activités de créativité, de langage et de psychomotricité.

- Théâtre, marionnettes, chants, poésies, bricolages, visites extérieures.

☞ À développer l'affectif en privilégiant l'accueil et le contact

- Les parents sont invités à accompagner leur enfant au moment de l'accueil.

☞ À favoriser la participation de chacun; tant parents qu'enfants.

- Collaboration entre parents et enseignants pour le bien-être de l'enfant.

☞ À avoir toujours le souci de la discipline, et faire intervenir les enfants dans l'élaboration d'un règlement.

☞ À favoriser l'apprentissage à la responsabilité et à la démocratie.

- Nous permettons aux enfants de donner leurs avis lors d'un choix de projets.

NOTRE PROJET POUR LES 3 ANNEES QUI VIENNENT:

Nous voudrions élaborer avec les enfants des règles de vie au niveau de la classe et un règlement pour l'école (cour de récréation).

C. Aspect pédagogique du projet d'établissement

Nous continuerons :

☞ À développer la personnalité de chaque enfant en alternant mouvement et moments de concentration.

☞ À avoir le souci de préparer l'enfant à son entrée à l'école primaire en lui donnant l'envie d'apprendre.

- En provoquant la créativité, le plaisir, en éveillant la curiosité, en prenant part à l'élaboration d'un projet

☞ À renforcer la collaboration avec l'école primaire.

- Par des contacts plus réguliers, (BCDR, ateliers créatifs, fancy-fair.)

☞ À collaborer avec le P.M.S.


NOTRE PROJET POUR LES 3 ANNEES QUI VIENNENT:

La mise en place de rencontres individuelles pour informer les parents sur l'évolution et les apprentissages de leur enfant en étroite collaboration avec le P.M.S.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

1. L'HORAIRE

Les enfants sont en classe le matin de 8 h 25 à 11 h 50
l'après-midi de 13 h 15 à 15 h 20
le mercredi de 8 h 25 à 12 h




2. Nous avons besoin pour nos dossiers administratifs d'une **composition de ménage**, ce document est fourni par votre administration communale. En cas de déménagement pendant l'année scolaire, veuillez nous faire parvenir une nouvelle composition de ménage.

3. Les garderies sont des garderies payantes (1€ l'heure) est organisée dans chaque implantation:

- Au jardin de la vie (rue des Fontaines) à partir de 7 h et de 16 h à 18 h
- À la clé du monde (chaussée de Bruxelles) à partir de 7 h et de 16 h à 18 h
- Le mercredi de 12 h à 18 h dans les 2 implantations.


Pendant les congés scolaires (sauf juillet et août), l'école assure une garderie en collaboration avec 2 autres écoles libres de Wavre. L'horaire est le même que les heures d'école: de 7 h 15 à 18 h

L'inscription est obligatoire en téléphonant au numéro de téléphone: 010/22.43.07




Une participation de 3.50€ la demi-journée et de 7€ la journée complète vous sera demandée.

4. **Les services:** dans le décret, le Ministre rappelle avec force que l'enseignement est gratuit en Belgique. Toutefois, l'école offre certains services payants et donc facultatifs qui ne tombent pas sous cette loi.

- 
- Pour accompagner le repas tartines, un bol de potage à 5 € pour 20.
 - Si vous désirez un repas chaud complet et équilibré, nous vous demandons une participation de 3.35€ par repas. Pour les enfants qui participent au dîner tous les jours, nous demanderons une avance de 64€ en début d'année scolaire.

A. RÈGLEMENT:


1. Horaire



Nous vous demandons de respecter les horaires de classe: de 8 h 25 à 11 h 50 et de 13 h 15 à 15 h 20. Pour le mercredi de 8 h 25 à 11h50.

Veuillez prévenir si vous venez rechercher les enfants pendant les heures de classe.

2. Accueil du matin



Avant 8 h 25 veuillez conduire votre enfant dans la salle et quand la cloche sonne, les enfants forment un rang que l'institutrice viendra chercher.

L'accueil en classe est un bien pour l'enfant. Nous accordons une très grande importance à ce moment: tout d'abord l'enfant est reconnu par son institutrice et peut commencer sa journée à son rythme. Ensuite les parents peuvent rencontrer

l'institutrice et observer les travaux des enfants. Toutefois, nous vous demandons de ne pas trop vous attarder, de respecter l'horaire.

3. Sorties

Nous demandons aux parents d'être présents aux sorties et nous insistons pour que vous **respectiez les heures d'ouverture des portes**. Si une autre personne devait reprendre votre enfant, veuillez en avvertir l'institutrice, par un petit mot ou par un coup de téléphone.

Pour la rue des Fontaines : jusqu'à 9h vous pouvez rentrer par la grande grille. Après cette heure, vous devez rentrer par la petite grille qui se trouve dans la ruelle. A 15h20, la grande grille sera ouverte jusqu'à 16h **Il est interdit de se parquer dans la cour de récréation ni devant la grille (la sécurité de votre enfant en dépend!!!)**

Pour la chaussée de Bruxelles:

La petite porte bleue sera fermée à 9 h 0 5. Elle s'ouvrira à 11 h 50 pour les enfants qui retournent dîner et à 15 h 20. Nous vous demandons entre ces heures de vous présenter à la porte brune.

En sortant de l'école assurez-vous que la porte soit bien fermée

4. Garderie

☞ Le matin: quelle que soit l'heure à laquelle votre enfant arrive, jusqu'à la prise en charge par l'institutrice qui surveille, nous vous demandons une participation.

☞ Le soir: tout retard après 18 h sera sanctionné d'une somme de 12.50€. Après 18 h 15, l'enfant sera conduit chez les sœurs au 52, rue de Nivelles 1300 Wavre.

5. Conseils pratiques

Afin d'aider les institutrices dans leur tâche, nous vous demandons de **MARQUER** les vêtements, le cartable, les boîtes à tartines, les bonnets, écharpes, les affaires personnelles de votre enfant.

Si nous constatons qu'un enfant a des poux, nous sommes tenu de prévenir le centre de santé qui l'écartera jusqu'à la fin du traitement et certificat à l'appui.

Nous souhaitons être avertis en cas de maladie contagieuse de votre enfant. En effet, il y a des maladies que nous devons déclarer au centre de santé.

Nous vous demandons, dans le cas où nous devrions donner un médicament à votre enfant, une prescription du médecin traitant.

Pour les enfants en maintien en 3^{ème} maternelle, toute absence doit être signalée à l'école. Les absences pour maladie d'une date inférieure de 3 jours ainsi que toute absence, même d'un jour, devront être justifiées au moyen d'un écrit signé et daté par les parents. Les absences de maladie qui dépassent trois jours devront être justifiées par un certificat médical

Il est souhaitable que votre enfant soit propre pour rentrer à l'école mais nous sommes tout à fait conscients qu'un enfant de 2 ans ½ n'est pas toujours près pour sa rentrée en maternelle. Pour cela **nous vous demandons de nous fournir les langes très régulièrement**. Pour les plus petits, prévoir des vêtements de rechange et la literie marquée pour la sieste.



Les parents fournissent à la classe 2 boîtes de mouchoirs en papier, une boîte de lingettes.



Nous vous demandons que chaque enfant **possède une paire de sandales de gymnastique (avec élastique) pour la psychomotricité.**



Veillez équilibrer les repas de vos enfants. Évitez trop de chocolat. Les sucettes, les chips, les chewing-gums et les cacahuètes sont interdits.

Dans toutes les classes, les institutrices organisent des collations « bonne santé ».



Pour la facilité de votre enfant, nous vous recommandons **de choisir un cartable facile à ouvrir (testez-le avec lui) assez grand et pouvant contenir une farde de communication de 18 cm de large et 23 cm de haut** qui sera fournie par l'école.

6. Changement d'école

Si votre enfant devait nous quitter après le 15 septembre, vous devez légalement nous le signaler. Une demande de changement d'école sera envoyée à Madame l'inspectrice.

7. Paiements

Une facture vous sera remise en fin de chaque mois ; elle reprendra l'ensemble des frais du mois écoulé. Elle devra être acquittée dans les 30 jours. A défaut, 60 jours après échéance, une procédure pourra être entamée qui engendra de plein droit un coût supplémentaire de 25€

Chaque année, nous enregistrons des difficultés suite au non-paiement des repas, nous nous voyons dans l'obligation de vous demander une somme de 64,00 € comme garantie pour couvrir 20 repas si votre enfant participe tous les jours aux dîners complets. Après deux mois de non-paiement, votre enfant ne pourra plus bénéficier de ce service.

8. Assurances



L'Institut a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des enseignants à l'égard des élèves et des tiers.

9. Jouets



Il est interdit d'apporter à l'école des jouets de la maison : petites voitures, game-boy, poupées, Barbie... Ces jouets seront dorénavant confisqués.

10. Conflits



Seuls les enseignants et la direction sont habilités à gérer les conflits entre élèves au sein de l'école.

11. Anniversaires et invitations



Lors d'anniversaires et invitations chez un petit copain, nous exigeons un document d'autorisation des parents. Sans ce document, l'enfant ne quittera pas l'école.

Lors de l'anniversaire de votre enfant en classe, **nous vous demandons de ne plus apporter de sachets de bonbons.**

12. Informations concernant les frais scolaires

Une participation obligatoire de 15€ pour les frais de la classe

Participation facultative de 4€/trimestre pour les frais de copies administratives.

Les enfants participeront à une activité par trimestre (un voyage, une visite, un spectacle....) Vous recevrez tous les renseignements par le biais du cartable quelques temps avant cette activité.

Animation musicale +/- 6€

Journée sportive +/- 18€

Spectacle les 3 chardons +/- 6€

Film d'animation +/- 4€

Voyage scolaire +/- 20€

Classes vertes pour les 2^{ème} et 3^{ème} maternelle +/- 125€

13. Faits graves

Tout fait grave intervenant dans l'enceinte de l'école, lors d'activités ou sur le chemin de l'école repris dans la circulaire n°2327 du 02/06/08 peut justifier l'exclusion définitive prévue aux articles 81 et 89 du décret du 24 juillet 1997.

14. Évaluations

Trois temps de rencontre vous sont proposées pendant l'année :

☞ une réunion d'information début du mois d'octobre

☞ deux rencontres d'évaluation (une au mois de janvier et une au mois de juin)

LE CENTRE PMS LIBRE DE WAVRE

Une équipe composée:

- d'une psychologue: Irène Stenuit
- d'une infirmière: Miette Mohymont
- d'une assistante sociale: Fabienne Motte

Un service:

- d'accueil (au centre ou à l'école)
- d'écoute
- de prévention
- d'information
- d'aide aux choix
- d'accompagnement dans la réflexion et la maturation d'un projet qui vise à l'épanouissement global de l'enfant et de l'adolescent.



Un service qui collabore avec l'Institut de la Providence en toute indépendance vis-à-vis de ses partenaires et dans le respect de chacun. Ses interventions sont gratuites et confidentielles.

Centre Psycho Médico-Social Libre de Wavre
Rue Théophile Piat 22 1300 Wavre
Tel 010.22.47.09—Fax 010.24.68.03
Email: cpmls.wavre@restode.cfwb.be

ÉPHÉMÉRIDES DU L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Rentrée scolaire	jeudi 1er septembre 2011
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2011
Conférence Pédagogique	lundi 3 octobre 2011
Congé d'automne	du lundi 31 octobre 2011 au vendredi 4 novembre 2011
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2011
Vacances d'hiver	du lundi 26 décembre 2011 au vendredi 6 janvier 2012
Congé de détente (carnaval)	du lundi 20 février 2012 au vendredi 24 février 2012
Vacances de printemps	du lundi 2 avril 2012 au vendredi 13 avril 2012
Fête du 1er mai	mardi 1er mai 2012
Ascension	jeudi 17 mai 2012
Congé	vendredi 18 mai 2012
Pentecôte	lundi 28 mai 2012
Les vacances d'été débutent le	lundi 2 juillet 2012



Institut de la Providence
 Section maternelle
 1300 Wavre

Fiche d'inscription année 2011-2012

ELEVE :

Nom :
 Prénom :
 Nationalité :
 N° national : (se trouve en haut à droite de la carte SIS)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Adresse habituelle de l'élève (rue et n°) :
 Code postal et commune :
 Téléphone de la maison :

PERE :

Nom :
 Prénom :
 Nationalité :
 Etat civil : Marié / Divorcé / Séparé / Veuf / Célibataire (barrer ce qui ne convient pas)
 Profession :
 Si l'adresse diffère de l'élève :
 Code postal et commune :
 Téléphone de la maison : (si différent)
 GSM :
 Téléphone travail :
 Adresse mail :

MERE :

Nom :
 Prénom :
 Nationalité :
 Etat civil : Mariée / Divorcée / Séparée / Veuve / Célibataire (barrer ce qui ne convient pas)
 Profession :
 Si l'adresse diffère de l'élève :
 Code postal et commune :
 Téléphone de la maison (si différent) :
 GSM :
 Téléphone travail :
 Adresse mail :

Personne(s) de contact en cas d'urgence :
 Personne responsable fiscalement :
 Pour les familles séparées, veuillez indiquer la procédure de garde :

Personne(s) pouvant venir rechercher l'enfant à l'école :

Première inscription : OUI / NON

Nom et adresse de l'école précédente :

Date :

Signatures

Renseignements complémentaires

Mon enfant participera à : (barrer ce qui ne convient pas)

- La garderie du matin : OUI - NON
- La garderie du soir : OUI - NON
- Au dîner chaud : OUI - NON
- Prendra du potage avec les tartines : OUI - NON

M. et / ou Mmeinscrivent leur enfant
au repas chaud.

Le prix du repas est de 3,35€.

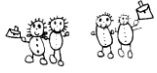
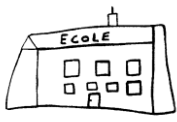
Vous recevrez une facture qui reprendra tous les frais (dîners, garderie, spectacle,...) en fin de chaque mois.

Nous soussignés.....parents
déclarons avoir inscrit notre enfant à l'institut de la Providence, section maternelle,
63 chaussée de Bruxelles 1300 Wavre (adresse administrative). Nous reconnaissons
avoir reçu un exemplaire du règlement d'ordre intérieur, des projets éducatif,
pédagogique et d'établissement et en avoir pris connaissance.
Nous acceptons ces différents règlements et projets.

*Par ailleurs, nous marquons notre accord pour que des photos d'activités scolaires
reprenant notre enfant soient déposées sur le site de l'école : OUI - NON (barrer ce
qui ne convient pas).*

Fait àle

Signatures des deux parents,



Fiche de renseignement médicaux 2010-2011

Classe de Mme :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone de la maison :

GSM maman :

Bureau maman :

GSM papa :

Bureau papa :

Renseignements médicaux importants que vous jugez utiles de nous
communiquer :

.....

.....

.....

.....

Accident antérieur et intervention chirurgicale :

.....

Intolérance allergie :

.....

Date de la dernière vaccination TETANOS :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Personne(s) pouvant venir rechercher l'enfant à l'école :

.....

En cas d'urgence, l'école se réserve le droit de prendre les mesures qui
s'imposent.

Date et signatures :